

diens sont patients et lents à la colère, mais une fois éveillée, leur colère est à voir. En 1957 et 1958 on a éveillé leur colère.

Je tiens à rappeler aux députés ministériels que les Canadiens prisent au plus haut point leur liberté d'opinion et ils ne verraient pas sans protester le gouvernement fouler aux pieds les droits des simples députés, surtout ceux de l'opposition. Je ne songe pas ici seulement aux représentants à la Chambre. J'ai reçu ce matin une lettre révélatrice à ce sujet, d'un jeune homme de l'Ontario que je ne connais pas. Voici ce qu'il m'écrit:

Je suis un étudiant de 10^e année. J'aimerais vous dire ce que je pense des modifications envisagées par le gouvernement, qui limiteraient la durée des débats à la Chambre des communes.

Je ne vois pas comment une telle mesure peut avoir sa place dans la «société juste» de M. Trudeau.

Une fois cette modification adoptée, le gouvernement pourrait faire voter en toute hâte des mesures législatives à demi discutées. Bien des députés, ainsi que leurs mandants, ne pourraient dire leur façon de penser si la durée des débats était limitée. Et cela me semble inconcevable dans un pays démocratique comme le Canada.

Vu la lenteur du service postal, certains députés ne pourraient recevoir les lettres de leurs commettants avant que la mesure législative qui suscite leur inquiétude ait subi la troisième lecture.

J'espère de tout cœur que cette mesure ne sera pas adoptée et que les partis de l'opposition s'y opposeront.

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs vœux.

Une voix: Où la lettre a-t-elle été oblitérée?

M. Morison: Avez-vous un fils en 10^e année?

Une voix: Continuez de dormir.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Puisque le député a terminé sa sieste, je répète à son intention que je ne connais pas le jeune homme en question, mais je serais très fier d'avoir un fils comme lui; cela m'étonnerait que le député ait un fils aussi intelligent que ce jeune homme qui représente, je pense, des milliers de jeunes Canadiens qui croient que le droit de différer d'avis et de dire sa façon de penser, et surtout celui d'exprimer l'opinion des gens que l'on représente au Parlement, sont un élément inaliénable de notre régime démocratique.

Avant que nous en arrivions à un vote décisif sur cette question, je voudrais presser la Chambre, de se recueillir et de songer que nous mesurerons le degré de notre esprit démocratique à l'aune des droits que nous reconnaitrons aux minorités. Après tout, un Parlement libre est le fondement de toutes nos libertés. Détruisez-le et notre démocratie commencera à s'effriter sous nos yeux.

Le président du Conseil privé a prétendu hier, dans son discours, que les petits partis avaient trop de pouvoir. Je puis comprendre son impatience à l'égard des petits partis qui ne cessent d'aiguillonner le gouvernement pour qu'il sorte de sa léthargie. Cependant, je tiens à dire que nous ne sommes pas ici en vertu du bon plaisir du président du Conseil privé ou du gouvernement. Le Nouveau parti démocratique est ici parce que près de 1.4 million de Canadiens ont voté pour nous en juin dernier. Notre parti et celui du Ralliement créditiste représentaient ensemble 1.875 million d'électeurs et beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis. Le 25 juin, un Gallup a montré que le Nouveau parti démocratique était à 22 p. 100, les Créditistes et les autres à 7 p. 100, ce qui fait un total de 29 p. 100, tandis que le gouvernement recueillait 41 p. 100. Ces petits partis que raille le président du Conseil privé ne sont pas un petit groupe de rien du tout.

L'hon. M. Stanfield: Vous aurez bientôt dépassé le gouvernement.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Ils représentent près d'un tiers des électeurs du pays et si le gouvernement continue dans cette voie, notre représentation dépassera la sienne dans les sondages. Je tiens à dire au gouvernement que les petits partis ne disparaîtront pas s'il recourt à des mesures coercitives et à la suppression de la liberté de la parole. Je tiens à dire aux députés d'en face que les représentants de notre parti seront ici longtemps après que certains d'entre eux qui cherchent à les détruire auront disparu de la scène politique.

Un parlement libre doit s'efforcer d'établir un équilibre harmonieux entre le droit à l'opposition et le droit du gouvernement de s'occuper des affaires du pays. Chacun admet qu'aucun député ni aucun groupe de députés ne devraient être habilités à empêcher le Parlement canadien de prendre d'importantes décisions. Je crois que les articles 75A et 75B nous aideront beaucoup à trouver cet équilibre. Après tout, le gouvernement n'a pas affaire, dans le parlement actuel, à des obstructionnistes. Il a affaire à des hommes raisonnables, réfléchis, et responsables devant leurs électeurs. Je demande aux membres du gouvernement de signaler, lorsqu'ils prendront la parole, quand durant la session parlementaire actuelle, le chef de l'opposition (M. Stanfield), le leader du Ralliement créditiste (M. Caouette) ou moi-même, nous avons agi d'une manière irréféchie, retardé les travaux de la Chambre ou tenté d'empêcher le gouvernement de lui présenter des mesures et de